© Drogues Info Service - 5 décembre 2025

Vos questions / nos réponses

Que dois-je faire ? pouvez-vous m'aider ?

Par Profil supprimé Postée le 12/07/2011 15:11

> Bonjour, j'ai découvert que mon fils 17 ans avait un comportement suspect depuis plusieurs mois et lui-même et ses amis m'assuraient qu'il ne fumait pas. Cependant, j'ai découvert dans sa chambre une "culture" de cannabis (4 plants). Son comportement est très agressif ces derniers temps et il en est venu à plusieurs reprises à être violent envers ses frères et sœurs, sa mère et son père qu'il a frappés violemment. Dernièrement, nous avons appelé les gendarmes qui nous ont dit que si l'on déposait une plainte contre lui, il irait au tribunal, mais que ce serait à nous de payer l'amende (à ce moment-là nous ne savions pas pour la drogue, nous ne l'avons découvert que le lendemain ..). Nous savons qu'il est "malade" et qu'il doit se faire soigner, mais il ne veut pas. Comment puis-je l'obliger à se soigner ?
> Que dois-je faire vis-à-vis des plants de cannabis ? Dois-je lui en parler ou les détruire sans rien lui dire ?
> Je crains une réaction hyper violente si on le fait désintoxiquer ou s'il découvre que l'on est au courant de ses frasques. Pouvez vous m'aider ?

Mise en ligne le 16/07/2011

Bonjour,

La culture de cannabis est un acte de trafic sévèrement réprimé par le code pénal (en théorie jusqu'à 20 ans de prison et 7 500 000 euros d'amende). Une culture de 4 plants de cannabis "seulement" ne donnera jamais lieu à des poursuites pour une peine si grave, mais un procureur n'hésiterait probablement pas à poursuivre votre fils pour des délits passibles de 10 ans de prison et jusqu'à 7 500 000 euros d'amende (par exemple pour détention de stupéfiants ou éventuellement pour offre ou cession s'il en cède à ses amis). Une condamnation en justice au titre d'une infraction à la législation sur les stupéfiants déboucherait en outre sur de nombreuses interdictions professionnelles. L'avenir professionnel de votre fils s'en trouverait compromis. Nous vous expliquons tout cela notamment dans notre dossier sur la drogue et la loi, dans le chapitre consacré aux sanctions pour trafic de stupéfiants.

Si nous comprenons bien votre situation, vous avez à faire face actuellement à deux défis : l'usage et la culture de cannabis par votre fils d'une part, la mise à mal de votre autorité et légitimité en tant que parents d'autre part. Il est absolument anormal et intolérable que votre fils puisse se permettre d'être violent avec ses frères et soeurs et ses parents. Nous sentons, à travers votre témoignage, que vous êtes déstabilisés et que vous cherchez des points d'appui pour reprendre pied. L'attitude agressive de votre fils peut d'ailleurs aussi s'interpréter comme une manière de tester vos limites. Il cherche des réponses, n'en obtient peut-être pas et se permet alors des choses qu'il ne devrait pas faire. Vous vous êtes adressés à la gendarmerie, nous vous proposons avant tout pour notre part de vous adresser à des associations susceptibles de vous aider dans votre rôle de parents.

Dans le département de l'Ain vous bénéficiez tout d'abord de la présence, à Bourg-en-Bresse, de l'Ecole des Parents. L'objet de l'Ecole des Parents est notamment d'aider les parents qui rencontrent des difficultés relationnelles avec leurs enfants. Ils peuvent recevoir les parents dans leur "Point Ecoute Parents"(au 2 rue Racine à Bourg-en-Bresse), ils ont aussi une ligne d'écoute, Ecoute Parents, au 04 74 45 29 15 (9h-12h, 13h-16h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis). Voici enfin un lien vers leur site Internet : ecoledesparents01.org

Il existe également pour vous aider ce qu'on appelle des "Consultations jeunes consommateurs" autrement surnommées "consultations cannabis". Malgré leur nom ces consultations reçoivent tout à fait les parents, y compris sans connaître le jeune usager. L'objet de ces consultations est également de vous aider dans votre relation difficile avec votre fils, avec la particularité ici que "l'objet" cannabis et les problèmes particuliers qu'il pose est bien connu. Ces consultations sont gratuites. Nous avons sélectionné pour vous 3 organismes (deux à Bourg, un à Lyon) qui proposent de telles consultations. Vous les trouverez en bas de page. Il semblerait que la seconde, l'ANPAA 01, ait des consultations dans votre ville même.

A la seule lecture de ce que vous nous avez écrit nous ignorons encore beaucoup de choses de la situation de votre fils et il nous est difficile d'en parler avec certitude. En tout cas il nous semble exagéré de le traiter de "malade" et prématuré de supposer qu'il doive se faire soigner pour cette maladie. Nous comprenons que vous puissiez l'écrire mais cela ne correspond pas à la réalité de l'usage de cannabis à cet âge. Si la situation était favorable et si votre fils le désirait, il est même probable qu'il pourrait arrêter de fumer du cannabis assez facilement. Cependant, votre fils va certainement mal, oui, nous ne disons pas le contraire. Mais ce malaise est sans doute en partie proportionnel aussi à la crise d'autorité et de légitimité qui a lieu actuellement au sein de votre famille. En quelque sorte il ne sait plus qui il est, il se cherche (n'oublions pas également qu'il est à l'âge de la crise d'adolescence) et ne trouve pas de réponses satisfaisantes en face de lui. S'il évolue au sein d'une bande de copains, il est possible aussi qu'il se sente valorisé et renforcé par cette bande, qui a dû adopter des rituels autour de l'usage de cannabis et qui le banalise. A notre avis, l'idée de l'obliger à se soigner est donc, dans ce cas particulier, sans objet. En effet, tout le monde vous le répétera, tout soin repose sur la libre adhésion de la personne et seul lui peut prendre la décision éventuellement de se soigner. Il existe bien des procédures d'obligation de soin mais elles sont en fait destinées avant tout à la maladie mentale. Rien de ce que vous nous dites de votre fils ne nous fait penser qu'il souffre de maladie mentale.

Votre rôle et votre responsabilité dans cette situation de crise est bien sûr de ne pas flancher. Pour ce faire, vous devez avoir confiance en vos propres valeurs et être capable de prendre des décisions et de les tenir. Si vous arrivez à le faire cela sera probablement très bénéfique pour votre fils. Cependant, vous devez tenir compte aussi du fait que votre fils n'est plus, à 17 ans, le petit enfant qu'il était. Nécessairement vous devez négocier plus de choses avec lui et chercher avant tout le dialogue. Vous devez aussi pouvoir donner du sens à vos actes et lui expliquer ce que vous faites et pourquoi vous le faites. D'une certaine manière vous devrez plus souvent vous "justifier". Néanmoins la nécessité d'expliquer et de dialoguer trouve ses limites dans la remise en cause de qui commande à la maison. A la maison, dans la famille, l'autorité est dévolue aux parents et c'est eux qui, en dernier ressort, doivent avoir le dernier mot. Si vous voulez que cela puisse être le cas il faut que vous puissiez assumer et accepter le conflit avec votre fils. Vous ne devez pas chercher à l'éviter s'il est inévitable comme vous ne devez pas devenir tolérant à la violence, verbale ou physique. L'usage de cannabis n'est en aucun cas une justification ou une excuse pour ces comportements. Certes l'usage de cannabis peut déstabiliser l'humeur et générer des colères subites, mais ce n'est pas le cas chez tout le monde et en tout cas pas une bonne raison pour que votre fils soit implicitement autorisé à le faire.

Volontairement nous n'allons pas vous dire "que faire" avec les plants de cannabis de votre fils. Tout d'abord parce que c'est justement le genre de décision que vous devez prendre vous-même et assumer. Nous vous avons déjà donné quelques éléments. En revanche il est clair que vous ne pouvez pas et ne devez pas faire comme si vous ne saviez pas (cela serait une manière de vouloir éviter le conflit et de fuir vos responsabilités). Nous vous invitons à en discuter avec votre épouse, à vous appuyer sur vos propres valeurs et à prendre une décision commune. Dans un second temps vous en discuterez et l'expliquerez à votre fils. Si la situation devait tourner à une extrême violence de la part de votre fils, incontrôlable et mettant en danger les autres membres de la famille, alors cela serait du ressort de la gendarmerie, qu'il ne faudrait pas hésiter à appeler.

Pour finir sachez que si vous voulez entamer le dialogue avec votre fils au sujet de son usage de cannabis il ne faut pas, au départ, le traiter en "malade". En effet lui-même se vit certainement comme n'ayant pas de problème avec cela et ne peut dès lors pas comprendre ce que vous lui dites. Il peut même penser qu'une telle manière d'en parler avec lui démontre votre méconnaissance du sujet. Cela vous décrédibilise. Il est extrêmement difficile "d'obliger" un adolescent à arrêter le cannabis. Il en fait souvent lui-même un enjeu de son autonomisation et un objet de défit à l'autorité de ses parents (tiens tiens). Par conséquent l'insistance pour qu'il arrête, lorsqu'elle vient des parents, peut même parfois avoir l'effet inverse et cristalliser la consommation. Ce qui fait en général arrêter "naturellement" les jeunes (au bout de quelques années) c'est l'entrée dans la vie active, la nécessité de se prendre en charge soi-même, la perte du groupe d'ami initial et la perte d'efficacité du cannabis aussi. La réussite de la vie affective et sentimentale peut aussi être un élément important. Vous devez donc veiller et encourager que votre fils ne se déscolarise pas (c'est une priorité), poursuive un objectif professionnel, ait des centres d'intérêt variés et soit toujours plus ou moins occupé à quelque chose. La frange de jeunes qui malheureusement basculent dans un usage régulier et problématique de cannabis est celle qui, à un moment donné, laisse tout tomber et se retrouve à ne rien faire : cela laisse toute la place à l'usage de cannabis alors qu'il est bien mieux régulé et bien moins intense si la personne est occupée à autre chose par ailleurs. Ce qui aide aussi les "jeunes" à poursuivre des objectifs, à réaliser des projets, c'est la confiance qu'ils peuvent avoir en eux-mêmes. Cette confiance est rarement innée mais acquise le plus souvent par l'entremise de l'éducation et des expériences de vie. Là aussi vous pouvez jouer un grand rôle en montrant à votre fils que vous lui faites confiance pour certaines choses (là où c'est possible) et en l'aidant à surmonter ses échecs (par exemple en l'encourageant à recommencer ou en dédramatisant). Dans tous les cas il nous semble évident que votre fils réclame votre attention.

Nous vous souhaitons une bonne continuation et un bon courage. Nos conseillers restent à votre disposition pour en parler plus avant avec vous si vous le souhaitez. Notre ligne "Drogues Info Service" est ouverte de 8h à 2h tous les jours, au 0 800 23 13 13.

Cordialement.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :

Centre SALIBA - CSAPA

15, Boulevard de Brou
01000 BOURG EN BRESSE

Tél : 04 74 52 28 66
Site web : www.cpa01.fr
Secrétariat : Lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h - Mardi de 14h à 17h
Accueil du public : Lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h - Mardi de 14h à 17h
Consultat° jeunes consommateurs : Lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h - Mardi de 14h à 17h Intervention au PAEJ 12 place Carriat sur Bourg également le vendredi de 9h à 12h
Centre : Délivrance des Traitements de Substitution aux Opiacés le lundi de 9h à 12 - Mardi de 13h30 à 17h - Mercredi de 9h à 12h - Jeudi de 10h à 12h et le Vendredi de 13h30 à 16h30

Voir la fiche détaillée

Centre d'addictologie de l'Ain - Association Addictions France 01

114 bis, boulevard de Brou
01000 BOURG EN BRESSE

Tél : 04 74 23 36 61
Site web : addictions-france.org/
Secrétariat : Du lundi au jeudi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h et le vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h
Accueil du public : Lundi et mardi de 8h15 à 17h30, mercredi et jeudi de 8h15 à 17h et le vendredi de 8h15 à 16h

Voir la fiche détaillée

En savoir plus :

- Dossier thématique : La loi et les drogues